

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire



L'union des écrivains québécois, c'est quoi? Une entrevue avec Michel Gay, Directeur général de l'Union

Lettres québécoises

Numéro 45, printemps 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/39343ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Jumonville

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Lettres québécoises (1987). L'union des écrivains québécois, c'est quoi? Une entrevue avec Michel Gay, Directeur général de l'Union. *Lettres québécoises*, (45), 16-21.

Tous droits réservés © Éditions Jumonville, 1987

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'UNION DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS, C'EST QUOI?

Une entrevue
avec Michel Gay,
Directeur général de l'Union

À l'automne 1976, un Conseil d'administration provisoire est formé, on y retrouve Godbout, Morency et Major, mais aussi Jacques Brault et Hubert Aquin. Au premier jour du printemps de la nouvelle année 1977, l'Assemblée générale de fondation a lieu: une cinquantaine d'écrivains participent, le premier Bureau est élu — Nicole Brossard, André Major, Marcel Godin, Pierre Morency autour du premier président, Jacques Godbout —, des Statuts sont adoptés.

L.Q. Je ne crois pas me tromper beaucoup en pensant que plusieurs lecteurs de L.Q. aimeraient savoir un peu ce que c'est que l'Union des écrivains québécois. Et à quoi s'occupent les gens qui y travaillent? Commentons par le commencement. En quelle année l'Union a-t-elle été formée, par qui, et dans quel but?

M.G. L'Assemblée générale de fondation de l'Union des écrivains québécois a eu lieu le 21 mars 1977. Nous fêtons donc cette année notre dixième anniversaire. Ce n'est pas rien, comme on dit, dans un pays où on a plutôt l'habitude de tout démolir tous les deux ou trois ans par crainte, sans doute, de créer des traditions, des institutions et tout cela qui forme, petit à petit, une véritable *histoire*.

Dans les mois qui ont précédé la première Assemblée générale, des écrivains se réunissaient pour jeter les bases de

cette aventure qu'allait devenir l'Union des écrivains québécois. La Rencontre québécoise internationale des écrivains avait réuni, à l'automne 1976, les Jacques Godbout, Pierre Morency, André Major et compagnie qui allaient mettre la chair autour de l'idée qui circulait: fonder une Union pour défendre, publiquement et autrement, les intérêts des écrivains québécois. Après avoir créé, littéralement, une littérature, *notre* littérature, voilà que ces écrivains ressentaient, dix ans avant le ministre Gobeil, et deux mois avant l'élection du Parti Québécois, que les artisans de la littérature québécoise ne survivraient pas en dehors de l'économie où leurs livres circulaient, non plus qu'en dehors d'une société dont ils étaient et sont toujours aussi bien des témoins que des acteurs de premier ordre.

Concrètement, les écrivains voulaient mieux comprendre les mécanismes de l'édition, les lois culturelles, économi-

ques, sociales et politiques qui gèrent leur domaine. Comprendre, ensemble, ces «règles du jeu» pour être en mesure d'influer sur leur détermination et leur application. On commençait, timidement, à discuter entre nous de nos contrats d'édition, à «avouer» que, non, l'éditeur n'avait pas payé les droits dus, qu'il n'avait pas envoyé le rapport des ventes — comme, pourtant, l'y engageait le contrat — déjà pas très favorable à l'auteur.

Le Conseil des arts du Canada et le ministère des Affaires culturelles du Québec prenaient, chaque année, des décisions qui concernaient la communauté littéraire et personne ne pouvait s'exprimer au nom de l'ensemble des auteurs.

À l'automne 1976, un Conseil d'administration provisoire est formé: on y retrouve Godbout, Morency et Major, mais aussi Jacques Brault et Hubert Aquin. Au premier jour du printemps de la nouvelle année 1977, l'Assemblée gé-

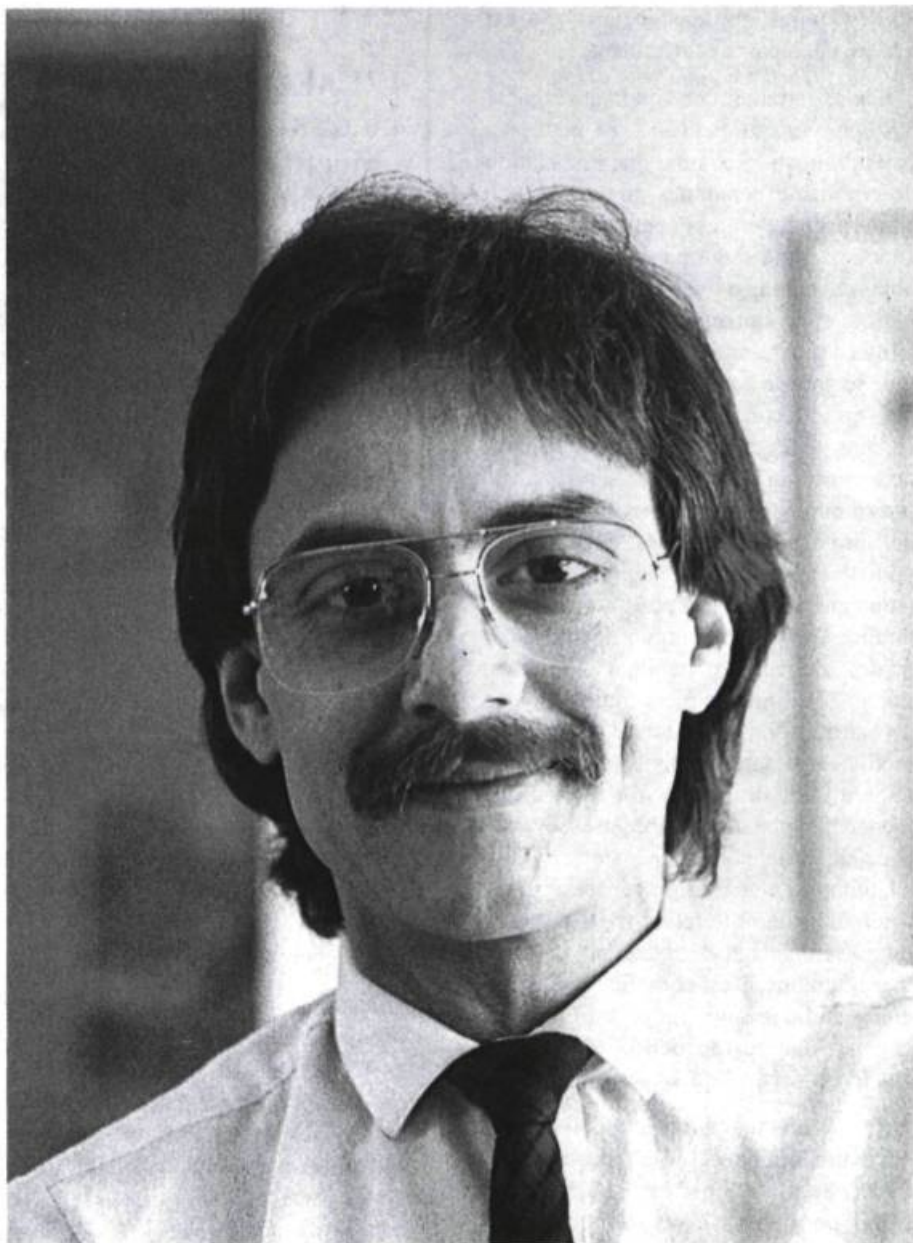
nérale de fondation a lieu: une cinquantaine d'écrivains participent, le premier Bureau est élu — Nicole Brossard, André Major, Marcel Godin, Pierre Morency autour du premier président, Jacques Godbout —, des Statuts sont adoptés. Les Statuts fixent les objectifs; ça vaut la peine, je crois, de les énumérer: représenter les écrivains, promouvoir leurs intérêts professionnels, moraux et économiques, travailler à l'épanouissement de la littérature québécoise, représenter les écrivains auprès des pouvoirs publics, préparer et négocier des contrats qui respectent les droits des écrivains, représenter les écrivains auprès des éditeurs, créer et maintenir un secrétariat permanent, offrir aux membres des services administratifs, juridiques et de relations avec le public, assurer des rapports suivis avec le monde de l'imprimé, notamment mais non exclusivement avec les bibliothécaires, les libraires et les distributeurs, de même qu'avec les milieux de l'enseignement et des médias, maintenir des relations avec les autres groupements d'écrivains et favoriser les échanges internationaux, négocier avec les organismes responsables les avantages sociaux essentiels, organiser des rencontres professionnelles...

Ces objectifs initiaux montrent un peu l'étendue des besoins qui étaient ressentis. Avons-nous réussi à tenir promesse? Avons-nous réussi à réaliser, au moins en partie, le rêve des «fondateurs» de l'Union? À eux, à elles de répondre, bien sûr. Pour ma part, je serais porté à croire que l'Union, telle qu'elle existe aujourd'hui, est assez loin de ce qu'entrevoyaient les premiers membres. En même temps, je crois que l'UnEQ est mieux à même de répondre aux attentes de ces premiers membres comme aux besoins de tous les autres qui, depuis dix ans, sont venus rejoindre ses rangs.

Le premier peloton de cinquante a été multiplié par dix; l'UnEQ compte aujourd'hui 500 membres.

L.Q. Cette croissance presque incroyable du membership a-t-elle influencé l'évolution de l'Union?

M.G. Pour simplifier, on pourrait dire qu'il existe deux «modèles» d'association de créateurs. D'un côté, on a le modèle *idéologique*: l'association est surtout, alors, un lieu de rencontre et de discussion, un lieu de prise de position (si on arrive à s'entendre dans le brassage



Michel Gay

d'idées); de l'autre, le modèle «d'affaires»: l'association devient, dans ce cas, le lieu des actions concrètes. Je ne dis pas que l'idéologie est absente du second modèle; on ne vit pas en dehors du monde!

C'est donc, tranquillement mais assurément au deuxième modèle que

l'Union a adhéré. Sur le plan strictement légal, on peut noter que l'Union est un *syndicat professionnel*; on aurait pu choisir un autre genre d'existence légale: la formule coopérative, la corporation... À cela, il faut ajouter que l'UnEQ a toujours poursuivi deux grands objectifs: la défense des droits et le développement (la «promotion») de la littérature. Cette double vocation a caractérisé toute notre évolution et je crois qu'on trouve là la clé, une des clés de notre succès — succès relatif, évidemment. Les besoins, la conjoncture, l'opportunité, les ressources: tous ces éléments nous dictent, à tel moment, que l'accent doit être mis, par exemple, sur l'action syndicale; à un autre moment, on doit mettre cette action en sourdine et jouer du côté de la promotion. Il y a un équilibre à garder entre

**L'Union des écrivains
québécois compte
aujourd'hui 500
membres.**

les deux pôles, une tension, aussi, qui est à la fois exigeante et stimulante.

Chose certaine, une Union qui compte 500 membres ne peut pas, ne peut plus être administrée comme une association de cinquante personnes qui, toutes, se connaissent et entretiennent des rapports amicaux. Il ne s'agit pas de «regretter le bon vieux temps» où régnait l'esprit de famille et de camaraderie; il s'agit d'exploiter au maximum ce levier que constitue le groupe nombreux, de développer des services concrets qui répondent à des besoins réels et immédiats; la camaraderie survivra à travers ces services, ces programmes et ces actions que l'Union définira et réalisera. Il est enfin important de souligner que l'Union des écrivains québécois n'est pas un groupe littéraire; l'Union rassemble des hommes et des femmes qui publient des livres; voilà le dénominateur commun. Ajoutez à cela que l'on s'est donné comme objectif, entre autres mais de façon particulière, de «travailler à l'épanouissement de la littérature québécoise», et vous avez là tout notre programme! Et à l'Union, on a une vision généreuse de la littérature; une littérature n'est pas faite que de romans et de recueils de poésie; une littérature n'est complète que si elle comprend des ouvrages de tous les genres: des oeuvres de fiction, des essais, des livres scientifiques...

L.Q. Vous travaillez à la défense des écrivains québécois, c'est beau à dire. Concrètement, qu'est-ce que vous faites pour eux? Vous ne pouvez pas leur apporter des lecteurs...

M.G. On ne leur en enlève certainement pas! Notre vocation — je le répète, parce que c'est important — est double: on veut donner aux auteurs les meilleures conditions de travail possible et contribuer à la diffusion de la littérature québécoise.

Quand l'Union travaille à la défense des écrivains, elle travaille à assurer que les lecteurs continuent à avoir des auteurs à lire! On n'écrit pas plus mal parce qu'on touche des droits!

Et puis, oui, à sa façon, je crois que l'Union, avec les moyens modestes qui sont les siens, peut apporter aux auteurs des lecteurs dans la mesure où les prix littéraires qu'elle administre, les rencontres publiques écrivains-lecteurs, les dictionnaires qu'elle a publiés font connaître les écrivains et leurs oeuvres.

L'UnEQ a toujours poursuivi deux grands objectifs: la défense des droits des écrivains et le développement (la «promotion») de la littérature québécoise.

L.Q. Il y a combien de personnes qui travaillent dans les bureaux de l'Union? Est-ce que chacun, chacune, est assigné(e) à un travail particulier?

M.G. Le Secrétariat de l'Union compte six employés auxquels s'ajoutent, au besoin, des pigistes. Étant donné les tâches qui doivent être accomplies, les programmes que nous administrons, les services offerts, les droits d'auteur que nous gérons, c'est une toute petite équipe. Chacun(e), oui, est assigné(e) à un travail particulier. Encore que tous doivent mettre l'épaule à la roue du voisin lorsque ça déborde dans un secteur.

Ginette Major, qui est mon adjointe, s'occupe de tout ce qui concerne les aspects comptables et légaux; des minutes aux rapports financiers, des demandes de subventions à nos obligations d'employeur, elle assure que la «machine» demeure bien huilée.

Yves Légaré dirige le Service des droits. C'est à lui que nous devons la création de tout le système qui a dû être mis au point après la signature de la première convention concernant la reprographie d'oeuvres imprimées dans les établissements d'enseignement du Québec: un fichier d'auteurs où sont présentement dûment inscrits plus de 4 000 auteurs (et il en manque encore beaucoup: avis à ceux et celles qui ont collaboré à des livres publiés au Québec et qui n'ont jamais été en contact avec l'Union des écrivains québécois); un fichier d'éditeurs: tous les éditeurs québécois auxquels s'ajoutent les plus importants éditeurs français auxquels se joindront bientôt, nous espérons, les maisons d'édition belges et suisses; un répertoire de titres québécois où figurent environ 20 000 oeuvres; un fichier de «distribution» qui permet de connaître la contribution des auteurs à chacune des oeuvres (bon nombre d'ou-

vrages sont des collectifs) et d'établir ainsi la part des compensations financières qui revient à chacun. Tous ces fichiers sont aujourd'hui informatisés. Mais, chaque jour, il y a de nouveaux titres à inscrire, des auteurs qui, enfin, répondent à notre appel et nous fournissent les renseignements dont nous avons besoin pour leur émettre un chèque. Une fois l'an, il faut procéder à l'émission de ces chèques: cette seule opération commande des énergies fantastiques; l'automne dernier, par exemple, c'est 4 000 chèques qui ont été émis. En outre, les établissements d'enseignement communiquent régulièrement avec notre Service des droits pour obtenir des autorisations particulières de reprographie: il faut alors négocier les ententes, assurer le paiement des droits et acheminer aussi bien à l'auteur qu'à l'éditeur concernés les sommes qui leur reviennent.

Jocelyne Dazé, pour sa part, dirige le Service d'animation et d'information littéraires. L'Union gère, par exemple, un programme de rencontres écrivains/lecteurs: les centres culturels, les bibliothèques, les maisons d'enseignement s'adressent à nous s'ils veulent inviter un auteur; c'est Jocelyne Dazé qui s'occupe de toutes ces demandes, comme elle s'occupe aussi des prix littéraires que l'Union administre: Prix Émile-Nelligan, Prix du Journal de Montréal, Prix Molson de l'Académie canadienne-française. C'est également elle qui assure la production des documents que nous publions: le Bulletin, le Journal, des «cahiers» spéciaux, les communiqués de presse. Les activités des membres à l'étranger ou, encore, les activités spéciales de l'Union — colloque, exposition, manifestation —, tout cela et j'en passe est coordonné par Jocelyne Dazé.

Nous avons aussi deux secrétaires pour recevoir les appels, dactylographier les documents et, de façon générale, apporter tout le soutien technique et systématique que commandent les différents services.

Pour ce qui me concerne, à titre de Directeur général, je dois faire le pont entre le Conseil d'administration et le Secrétariat. C'est au C.A. que sont développées et arrêtées les politiques de l'Union; ces politiques doivent être traduites en actions. Je travaille donc étroitement avec chacun des autres membres du Secrétariat pour trouver des solutions à des problèmes ou définir des modes de gestion

plus efficaces. Le courant passe dans les deux sens, ce qui amène bien sûr le Secrétariat à suggérer des actions ou des politiques au C.A.; je dois donc connaître les capacités réelles du Secrétariat afin de permettre au C.A. de prendre des décisions «réalistes» en termes, justement, de possibilités concrètes de résultats.

Bon nombre de questions ou de dossiers ne tombent pas dans un Service déjà établi au Secrétariat. Dans tous ces cas, c'est sur mon bureau que ça aboutit et que ça s'empile! Non seulement avons-nous 500 membres, nous avons aussi de plus en plus d'interlocuteurs. Sur le plan budgétaire, les fonds dont j'ai la responsabilité se sont multipliés par 25 depuis mon arrivée au Secrétariat en 1977. Résoudre des problèmes, créer des concepts ou des projets réalisables, gérer le Secrétariat, assurer la communication avec les membres, le public et les organismes interlocuteurs, en un mot, le Directeur général essaie d'incarner la «permanence» interne et externe de l'Union.

L.Q. Nous avons appris, il y a quelques semaines, que le nouveau président élu, Yves Beauchemin, venait de démissionner. Normalement, cela devrait perturber l'Union. Ou est-ce que l'Union a vraiment besoin d'un président?

M.G. Yves Beauchemin a été nommé au Conseil d'administration des Éditions Québec/Amérique, en même temps qu'un autre auteur qui ne paraît pas manquer de lecteurs depuis quelques mois: René Lévesque. Yves Beauchemin, en offrant sa démission comme président de l'UnEQ, a tenu à respecter un règlement de l'Union qui stipule qu'un administrateur d'une maison d'édition ne peut pas siéger au C.A. de l'Union.

À sa réunion du 6 janvier, le Conseil d'administration de l'Union a accepté la démission d'Yves Beauchemin en fixant au 15 avril la date à laquelle cette démission deviendra effective. En lui demandant de rester président encore un bout de temps, le Conseil avait justement le souci d'éviter que l'Union ne soit trop perturbée. Rappelons tout de même que le Conseil compte sept membres, et qu'il y a, bien sûr, un vice-président. C'est ce dernier, d'ailleurs, qui dès maintenant assume, à toutes fins utiles, les fonctions normalement dévolues à la présidence.

La démission d'un membre du C.A., particulièrement du président, nous per-



Jacques Godbout
premier président de l'UnEQ

turbe un peu, comme vous dites. En même temps, on constate que l'Union a atteint un degré de stabilité et de maturité qui permet de faire face à la musique.

Et, oui, l'Union a besoin d'un président, comme elle a besoin des autres membres du Conseil, comme elle a besoin de chacun des écrivains qui la composent, comme elle a besoin du personnel qui travaille au Secrétariat. L'Union, c'est l'ensemble de ces individus, c'est l'éventail de ses politiques, de ses programmes et de ses services.

Le président est la figure la plus publique de l'UnEQ. C'est la raison pour laquelle une vacance, à cet endroit stratégique, entraîne, visiblement, plus de perturbation. Encore qu'on peut exercer la présidence de différentes façons; il y a différents «styles» de présidence, certains étant plus spectaculaires que d'autres; l'efficacité peut passer par tous les styles.

Une littérature n'est complète que si elle comprend des ouvrages de tous les genres: des oeuvres de fiction, des essais, des livres scientifiques...

L.Q. Si vous nous disiez, par exemple, ce que vous faites, vous, comme Directeur général, pendant une journée normale de travail?

M.G. Une journée «normale», c'est assez rare. On arrive au bureau avec les meilleures intentions du monde, c'est-à-dire qu'on veut abattre les six ou sept tâches bien précises qui figurent à notre agenda. Puis le téléphone se met à sonner: un écrivain rencontre un problème inusité, un ministère demande si l'Union ne pourrait pas lui rendre tel service, un journaliste veut connaître la réaction de l'Union à la suite de tel ou tel événement, quelqu'un du Conseil d'administration retourne mon appel... Sur mon pupitre, on dépose chaque matin entre 10 et 20 lettres ou documents auxquels je dois donner suite. Deux ou trois fois par jour, c'est Ginette Major, Jocelyne Dazé et Yves Légaré qui veulent me voir pour régler une affaire pressante dans leur secteur propre. Entre deux coups de fil, trois lettres et un rendez-vous je ne sais où, j'essaie de rédiger les documents que je me promets d'envoyer depuis déjà trop longtemps, de compléter la rédaction du procès-verbal de la dernière réunion au Bureau, de rédiger une demande de subvention ou un projet que le Conseil souhaite voir réaliser. Je sors du bureau à 18h, un peu essoufflé, en emportant avec moi la documentation que je n'ai pu lire pendant la journée; ce sera donc chez moi, le soir, que j'essaierai de compléter mon boulot en rédigeant les textes les plus longs et en communiquant par téléphone avec ceux et celles que je dois consulter régulièrement ou à qui j'ai promis une réponse pour aujourd'hui... sans faute!

L.Q. Il paraît que vous voyagez beaucoup; que vous allez souvent en Europe. Est-il absolument nécessaire que vous rencontriez d'autres directeurs ou présidents d'unions pour bien faire votre travail en terrain québécois?

M.G. Ce serait exagéré d'affirmer que je voyage beaucoup. En dix ans, je suis allé quelques fois en Europe. Surtout en 1984 et 1985. Ce sont les droits de reprographie et nos liens avec d'autres associations d'écrivains de langue française qui m'ont conduit là-bas. Sur le plan international, l'Europe est un carrefour et le Québec est excentrique. C'est certainement plus facile, pour tout le monde,

de tenir des réunions en Europe puisque les Européens sont plus nombreux. Les retombées de ces rencontres ne sont pas toujours immédiates. Encore que l'Union des écrivains québécois est perçue, dans beaucoup de milieux étrangers, comme un «modèle» en son genre. Au plan de la profession, oui, il est important que l'Union entretienne des rapports avec des partenaires à l'étranger. Ultimement, on vise toujours à ouvrir des portes aux auteurs et aux livres québécois, d'une part, et, d'autre part, à mieux servir ici, au Québec, ces mêmes auteurs et livres québécois. Tout ça doit se tenir.

L.Q. L'Union fait partie de l'International Forum for Reproduction Rights Organisations. Est-ce que le fait d'être membre de ce Forum peut vous aider de quelque façon, ou aider les écrivains québécois?

M.G. Ce Forum, comme son nom l'indique, est un lieu d'échanges entre des groupes ou sociétés qui gèrent des droits de reproduction. Que ce soit à l'IFRRO ou ailleurs, il est important et même essentiel que nous soyons au fait des développements en matière de droit d'auteur et de protection de nos droits. On commence à peine à s'intéresser à ces questions au Québec. Et pourtant, toute l'économie qui nous concerne est touchée par la Loi sur le droit d'auteur et par les conventions internationales en la matière. Ce que font les Norvégiens pour réglementer ou «civiliser» la photocopie dans leurs établissements d'enseignement, oui, ça nous intéresse parce qu'on a le même genre de problème ici. À long terme, de toute façon, il faudra négocier des ententes de réciprocité avec les sociétés étrangères; cela signifie que nous gérerons au Québec leurs droits et qu'elles géreront, chez elles, les droits des Québécois; si on connaît nos interlocuteurs, si on a pu établir des liens de confiance et de solidarité, les écrivains québécois pourront doublement en profiter: leurs droits seront bien gérés sur les autres territoires et, ici, la gestion sera d'autant plus efficace et «rentable» que des Québécois administreront des répertoires importants.

L.Q. L'UnEQ fait aussi partie de la FIDELF (Fédération internationale des écrivains de langue française). Si je ne fais erreur, cette Fédération n'existe pas depuis très longtemps. Qu'est-ce que ça peut bien vous donner d'en être membre? Cela ne nous

fera pas vendre plus de livres en France ou en Afrique?

M.G. La FIDELF a été créée en 1982 à l'initiative de l'Union des écrivains québécois. «Cela ne nous fera pas vendre plus de livres en France ou en Afrique?», dites-vous. C'est pourtant là, justement, au coeur de cette question, qu'est née la Fédération. La diffusion du livre d'expression française est contrôlée, à l'échelle mondiale, par quelques grandes sociétés parisiennes. Pourquoi ne connaissons-nous, ici au Québec, que les écrivains belges, pour ne donner que cet exemple, qui sont publiés à Paris? Est-ce que les Belges et les Québécois, comme les Suisses et les Zaïrois, etc., ne sont pas assez grands pour communiquer directement d'une culture à l'autre? Faut-il continuer, éternellement, à reproduire le modèle de la métropole? N'y a-t-il, vraiment, «de bon bec que de Paris»?

La FIDELF est donc, à la fois, un projet trop ambitieux — qui dépasse les capacités, extrêmement limitées, des associations membres — et un véhicule trop modeste, absolument dépourvu des moyens élémentaires qui devraient être ceux d'une fédération internationale. Cela dit, tout ce qui pourra être réalisé comme échanges entre les écrivains d'ici et d'ailleurs ne saura que contribuer à «normaliser» les rapports entre les différentes littératures d'expression française.

Le siège social de la FIDELF a été confié au Québec. C'est l'UnEQ, par conséquent, qui devrait être le moteur de la Fédération. Si on trouvait les moyens de mettre ce moteur en marche, c'est certain que ce sont les écrivains québécois qui en seraient les premiers bénéficiaires. Les projets de la FIDELF, ses publications, ses actions seraient tous marqués du sceau québécois, du «style» et du *know how* québécois; on voudrait faire autrement que ce serait impossible. Alors, oui, la FIDELF pourrait faire vendre nos livres ailleurs dans le monde, parce que le Québec aurait établi des ponts qui permettraient à ces livres de traverser les frontières. On voudrait que le gouvernement québécois comprenne cette logique qui sert parfaitement ses intérêts. Le Québec ne peut pas se payer des bureaux dans tous les pays africains. Il peut toutefois, à peu de frais, assurer sa présence culturelle — puis économique — à travers des actions, des projets «fidelfiens».

L.Q. D'un petit bureau sur la rue Cherrier, vous avez déménagé l'an passé dans un plus grand, plus spacieux. Vous ne vous sentez pas encore à l'aise. Vous parlez d'acheter une maison qui deviendra la maison des écrivains. Qu'est-ce que cela vous donnera de plus? Il faudra aller chercher une grosse subvention pour acheter ladite maison. Cela veut aussi dire des allocations supplémentaires, des taxes de plus en plus lourdes. Pourquoi vraiment cette maison?

M.G. D'abord, que l'Union soit propriétaire plutôt que locataire, cela nous paraît une simple question de bonne gestion. Le loyer que nous payons produit un profit pour quelqu'un d'autre. On ne voit pas pourquoi ce ne serait pas plutôt la patrimoine littéraire qui s'enrichirait!

Et puis, on voudrait surtout que les locaux de l'Union répondent à d'autres besoins que des besoins strictement administratifs. On rêve d'un bonne salle polyvalente où les écrivains pourraient se réunir, tenir des colloques, des assemblées de toutes sortes; on y ferait des lectures publiques; on y tiendrait des expositions de livres et d'oeuvres reliées aux auteurs et à la littérature. Ça deviendrait aussi un lieu de rendez-vous.

C'est un projet relativement modeste. On ne veut pas une Place Ville-Marie! On veut une Maison où les écrivains se sentiraient chez eux, où ils aimeraient aller, où les lecteurs aussi, et les lectrices, seraient invités.

Nous étudions présentement un projet de Maison des écrivains qui pourrait être réalisé de concert avec l'Association des éditeurs et la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec. Personne n'a l'intention de donner naissance à un éléphant blanc. Sur le plan financier, il faudra que ça corresponde à nos capacités de payer. Contrairement à l'hypothèse que vous formulez dans votre question, il s'agit, justement, d'accroître notre relative indépendance financière par rapport aux gouvernements. Et, surtout, comme je le mentionnais, il s'agit de donner à la communauté littéraire un véritable lieu d'animation et de concertation.

L.Q. Est-ce que vous avez des relations avec une ou des unions d'écrivains du côté canadien-anglais?

M.G. Du côté canadien, c'est avec la Writers' Union of Canada que nous

avons, au fil des ans, établi des rapports. Il y a d'autres associations au Canada anglais: les poètes et les dramaturges ont, chacun, leur organisation. Mais la Writers' Union poursuit des objectifs un peu semblables aux nôtres. Alors, c'est assez naturellement que certains dossiers ont amené l'UnEQ et la Writers' Union of Canada à collaborer.

L.Q. Est-ce que les Canadiens anglais semblent avoir les mêmes problèmes que les écrivains québécois?

M.G. La littérature canadienne — qui est, par définition, d'expression anglaise — est une «petite littérature», tout comme la littérature québécoise. Nous avons également en commun d'appartenir, chacun de notre côté, à des aires linguistiques où dominent des géants: pour nous, ce sont les Français, pour eux, les Américains. Les Québécois ont l'avantage, si je puis dire, de l'océan qui sépare la France du Québec. Le roman canadien a de la difficulté à être identifié comme tel. Ajoutez à cela le fait que les structures d'édition sont loin d'être aussi développées que chez nous. Je crois que le Canada envie au Québec le dynamisme de sa littérature, de son édition. Au-delà de cela, les écrivains, à quelque littérature qu'ils appartiennent, grosse ou petite, riche ou pauvre, connaissent les mêmes problèmes: fondamentalement, le système économique rejette les créateurs.

L.Q. Vous avez réussi à obtenir, il y a quelques années, la gestion des droits de reprographie. Vous avez cherché aussi cette année à prendre en main la Commission du Droit de prêt public qui est pour le moment administrée par le Conseil des Arts du Canada. Vous ne trouvez pas que vous êtes un peu gourmand? Avant de répondre à cette dernière question, dites-nous quelle différence il y a entre ce que vous administrez pour le Québec et cette Commission qui concerne tout le Canada.

M.G. L'Union des écrivains québécois gère les droits de reprographie (de photocopie) que lui confient les éditeurs. À partir de ce mandat, l'UnEQ négocie des conventions avec les réseaux d'enseignement. Ces conventions établissent les normes à l'intérieur desquelles les usagers (administrateurs scolaires, enseignants...) peuvent photocopier les livres qui figurent au répertoire de l'Union. C'est également l'Union qui

distribue aussi bien aux auteurs qu'aux éditeurs les compensations financières que verse le ministère de l'Éducation. On travaille ici dans le cadre de la Loi sur le droit d'auteur. La reprographie fait partie intégrante du droit d'auteur.

Le droit de prêt public, malgré son nom, ne fait pas partie du droit d'auteur. Le gouvernement fédéral a voulu reconnaître, suivant en cela l'exemple d'autres pays, que les auteurs devaient toucher des paiements pour l'utilisation qui est faite de leurs ouvrages dans les bibliothèques publiques. L'UnEQ s'est donc battue aux côtés de la Writers' Union of Canada pour assurer que le gouvernement reconnaisse ce principe. En même temps, l'UnEQ se battait pour que le programme soit géré par les unions d'écrivains: nous avons prouvé, en administrant les droits de reprographie, que nous avons la compétence, que nous sommes, par nature, plus près de la clientèle visée, que l'Union des écrivains québécois est certainement représentative, etc. Et puis, si c'est un «droit», comme ils disent aujourd'hui, comment se fait-il que le gouvernement puisse décider que la gestion de ce droit est confiée au Conseil des Arts du Canada, lequel Conseil des Arts joue au Ponce Pilate en affirmant maintenant qu'il n'a rien à voir là-dedans! Ça ressemble à de l'imposture généralisée; on affirme que ce n'est pas une «subvention» (merci!), mais on dicte ce qui sera fait des «droits» des écrivains; on crée, sous l'égide du Conseil des Arts du Canada, une «commission» où l'on invite à siéger, bien sûr, «toutes» les associations d'auteurs, y compris celles qui n'avaient jamais entendu parler jusque-là de la question d'un paiement aux auteurs pour le prêt en bibliothèque.

Tout le travail administratif est centralisé à Ottawa; les emplois créés, l'expertise accrue, le développement informatique, tout cela, évidemment, profitera à l'Ontario. Sans parler du nivellement systématique qui empêchera les écrivains québécois de répondre à leurs besoins particuliers d'une façon originale ou, en tout cas, qui leur soit propre. «Le fédéral prend beaucoup de pouvoirs d'ordre culturel. Par exemple, le Conseil des Arts, qui dispose de sommes énormes, fait quelquefois des choix aberrants. Il faut faire comprendre que la spécificité du Québec est telle que les choix culturels sont notre responsabilité»: ce n'est pas le Directeur général de l'UnEQ qui dit cela, c'est la ministre des

L'Union verse des droits de reprographie à plus de 4 000 auteurs.

Affaires culturelles du Québec, Madame Lise Bacon!

S'il y a gourmandise quelque part, croyez-moi, ce n'est pas du côté des créateurs ni des associations de créateurs. Toutefois, vous pourriez parler de *gaspillage*, dans la mesure où, pour les écrivains québécois, le travail qu'a fait l'Union sera, à toutes fins utiles, doublé à Ottawa, au sein du Conseil des Arts, pour administrer le prêt public. Voilà, pour reprendre l'expression de Mme Bacon, une décision aberrante. Elle ne fait que prouver à quel point on peut ignorer ou mépriser, à Ottawa, les intérêts québécois.

Peu importe le système politique dans lequel nous vivons: ce que je défends, ce sont les intérêts des écrivains québécois, de la littérature québécoise. La souveraineté de la littérature québécoise est inaliénable! Tant pis pour les politiciens qui croient avoir le monopole de tout ce que crée et produit une société. La souveraineté de la littérature québécoise, je la défendrai avec autant d'énergie à Ottawa qu'à Québec, à Montréal qu'à Paris et à Kinshasa.

L.Q. À quand votre prochain voyage en Europe et pour quoi? Qu'est-ce que vous amèneriez dans vos bagages?

M.G. Il n'y a pas de voyage en vue. Mais s'il y en avait un, je rêverais que ce soit à Bruxelles, à Lausanne, Genève ou Marseille, dans tous ces lieux où les écrivains québécois ont les meilleures chances de rencontrer des auteurs qui connaissent, par rapport à Paris, les mêmes problèmes de diffusion. Les communautés littéraires «périphériques» doivent unir leurs forces et créer les solidarités, d'écriture et de lecture, sans lesquelles toute promesse de développement à l'échelle internationale demeure un leurre.

Dans mes bagages, tiens, j'apporterai *Lettres québécoises* qui peut donner, régulièrement, aux lecteurs des quatre coins du monde des nouvelles d'une littérature qui ne cesse d'étonner: la littérature québécoise. □